



Bail commercial

Par 16heures35

Bonjour à tous,

Je me renseigne pour un ami, qui a un doute entre ces différentes destinations lors de la rédaction de son bail commercial futur

- restaurant
- restauration rapide
- petite restauration
- traiteur
- salon de thé (qui sert souvent des plats cuisinés)

Il s'agit d'un local commercial sans extraction, et il souhaite servir sur place (donc places assises) à ses clients des plats cuisinés à vapeur d'eau, sans odeur, qui ne nécessite pas d'extraction

Quel serait la destination la plus appropriée pour son cas ?

Merci